



De 6 à 12 ans

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Une rentrée haute en couleurs

Durant cette période, les couleurs
sont à l'honneur !

Viens t'amuser, bricoler, rire
et chanter avec tous tes copains.



SEPTEMBRE

ENCORE UN ARRIÈRE
GOÛT DE VACANCES, VIENS
PROFITER DE CE TEMPS EN
BLEU ET **JAUNE** !

Confection d'objets
spécial rentrée
Rallye photo à Gries
Jeux sportifs

Intercentres
à la découverte
des sports du monde

NOVEMBRE

LES JOURNÉES
RACCOURCISSENT, VIENS TE
METTRE AU CHAUD TOUT EN
MARRON ET **VIOLET** !

Expériences scientifiques
Ateliers cuisine autour
du chocolat
Utilisation des objets
de la nature

Visite de la chocolaterie



OCTOBRE

L'AUTOMNE SONNE
À NOS PORTES, LA NATURE
SE TRANSFORME
EN **ORANGE** ET **VERT**.

Balade en forêt
et Land Art
Atelier cuisine
Préparation des fêtes
d'Halloween

Intervenant



DÉCEMBRE

VOILÀ LES FÊTES DE NOËL
QUI APPROCHENT, AIDE
NOUS À LES PRÉPARER EN
ROUGE ET **BLANC** !

Bricos de Noël
Déco de la structure
Grand jeu
sur les couleurs

Spectacle de Noël



Accueil de Loisirs 1, rue du Presbytère 67240 GRIES

tél. : 03.88.72.84.48 | 06.42.59.65.79
mail : periscolaire.gries@alef.asso.fr

Horaires

Mercredi de 08h00 à 18h00



TARIFS

Les tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF de la famille

Commune de Gries

Prix en euros

Hors commune : + 20%

	mini	maxi
Forfait mensuel : Mercredi journée (8h00 à 18h00)	43.90	57.10
Accueil ponctuel		
1/2 journée mercredi sans repas (8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00)	8.00	10.40
1/2 journée mercredi avec repas (8h00 - 14h00 ou 12h00 - 18h00)	14.00	18.20
Mercredi avec repas	18.00	23.40

Une réduction s'applique pour les fratries :

5% à partir du 2ème enfant, 10% à partir du 3ème enfant, 15% à partir du 4ème enfant

Modalités d'inscription

- Être scolarisé et âgé de 6 à 12 ans
- Fournir une copie de la police d'assurance 2019-2020 et des pages du carnet de santé (DT Polio à jour)
- Fournir le n° d'allocataire CAF ou MSA
- Fournir une attestation de votre quotient familial CAF
- Fournir un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Avoir réglé l'adhésion annuelle à l'ALEF